



Pratiques addictives dans le monde du travail

Comment l'entreprise peut elle faire face ?

JP MIROT

Contrôleur sécurité



« L'entreprise ne doit pas être le lieu du bruit des machines et du silence des hommes »

Jean AUROUX



• Depuis 2011

- Du tabou vers la prévention
- Avis n° 114 du Comité consultatif national d'éthique
- Loi relative à l'organisation de la médecine du travail
 - > Service de santé au travail = conseiller en matière de prévention des consommations d'alcool et de drogues sur le lieu de travail
- Recommandations SFA / SFMT
 - > Dépistage et gestion du mésusage de substances psychoactives susceptibles de générer des troubles du comportement en milieu professionnel
- Plan gouvernemental 2013-2017 - MILDECA
- Modification article R. 4228-20 du Code du travail
 - > Evaluer et prévenir le risque alcool
- Plan santé travail n°3 (2016-2020)/PRST



- Acquisition
 - Pots avec alcool
 - > Culture d'entreprise
 - Repas d'affaires
 - Autres



Adaptation

- Stress
- Horaires de travail
 - > Travail de nuit ou horaires trop intenses
- Relations au travail
 - > Harcèlement, brimades
- Travail ennuyeux et monotone
- Postes de sécurité
- Chaleur, froid
- Travail en plein air (alcool)
- Expositions aux secousses et vibrations (alcool)
- Port de charges lourdes (alcool)



- Catégorie socioprofessionnelle, genre, revenu
 - femmes
 - > consommation d'alcool augmentée : cadres, artisans, commerçantes, chefs d'entreprise
 - hommes
 - > consommation d'alcool plus élevée chez les cadres que chez les professions intermédiaires, employés et ouvriers
 - quel que soit le genre
 - > consommation d'alcool augmente avec le revenu

Lien consommation SPA – travail



- Statut d'intérimaire
 - favorise la consommation d'alcool et/ou de cannabis
- Apprenti
 - consommation alcool, tabac, cannabis plus importantes

Facteurs de consommation



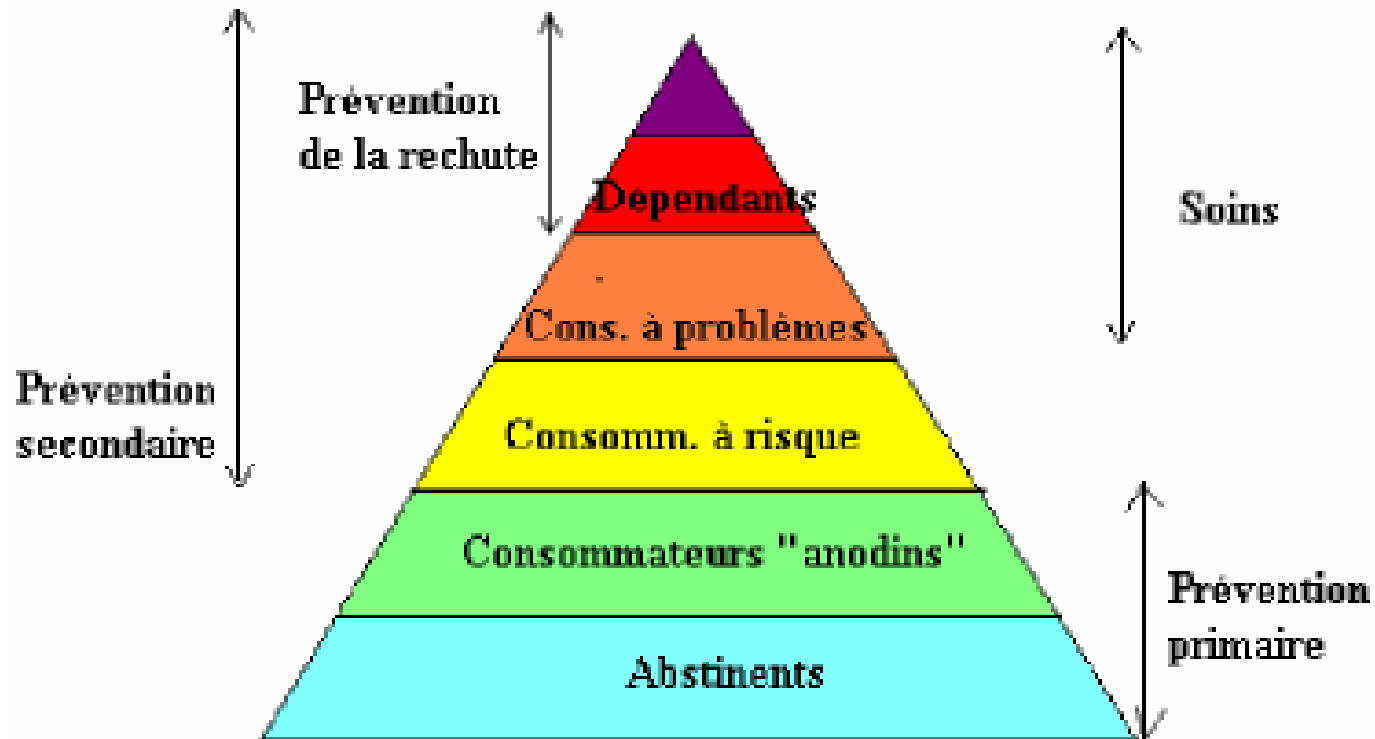
- Acquisition
- Adaptation
- Catégorie socio-professionnelle
- « Ne pas savoir faire, donc ne rien faire »
- Donc :
 - Prévention collective avec prise en charge des cas individuels

Document unique



- Inscription du risque « Pratiques addictives » dans le document unique
- Justification
 - Consommations occasionnelles ou répétées de SPA comportent des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
 - Existence d'un lien entre consommation et travail
 - Alcool : article R. 4228-20 du Code du travail

Démarche prévention



Les « dépendants » ne sont que la partie émergée de l'iceberg

La prévention doit être collective

Population ciblée



- Toute l'entreprise et pas seulement les personnes en difficulté
 - Abstinance
 - Usage simple
 - Usage nocif (abus)
 - Dépendance
- Quel que soit le poste de travail
 - Encadrement
 - Postes « à risque »
 - Ensemble des autre postes de travail



Objectifs

- Mobiliser l'ensemble des personnels de l'entreprise pour y réduire, voire supprimer, les risques liés aux pratiques addictives
- Esprit de concertation, d'accompagnement et de soutien

Comité de pilotage



- Représentatif de l'ensemble du personnel
 - Pilote : membre de la direction
 - Encadrement, représentants du personnel, membres du CHSCT, salariés compétents...
 - Service de santé au travail : conseiller (art. L. 4622-2 du code du travail)
- Aidé par une ressource externe :
 - CGSS
 - ANACT, ARACT
 - Consultants
- Formation des membres du comité

Comité de pilotage : outils (sélection)



- INRS

- Dossier web « Addictions »
 - > www.inrs.fr
- Brochure ED 6147 « Pratiques addictives en milieu de travail : principes de prévention »
 - > www.inrs.fr
- DVD « Alcool, drogues et travail »
- Alcool et travail
 - > <http://www.rst-sante-travail.fr/rst/pages-article/ArticleRST.html?ref=RST.TC%20152>
- Comment prévenir le risque alcool en milieu de travail chez les apprentis ?
 - > <http://www.rst-sante-travail.fr/rst/pages-article/ArticleRST.html?ref=RST.QR%2084>



Comité de pilotage : outils (sélection)



- Autres organismes

- OFDT : Synthèse de la revue de littérature sur les addictions en milieu professionnel :
<http://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/synthese-revue-de-litterature-addictions-en-milieu-professionnel/>
- Santé publique France : Drogues et conduites addictives : savoir, comprendre, aider.
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/detailEspaces.asp?numfiche=1573&order=support&dpublic=GP>
- Site internet portail : <https://www.addictaide.fr/maison/le-monde-du-travail/>

Charte



- Points faisant l'unanimité au sein du comité de pilotage
- Engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses travailleurs
- ...
- Distinct du document unique et du règlement intérieur
- Exemple : charte AP-HP (mission FIDES)

Charte sur la prévention et prise en charge des addictions pour les personnels

« Un engagement de tous, un engagement pour chacun »

L'AP-HP s'engage et se mobilise sur la prévention et la prise en charge des addictions pour son personnel. La mission Fides met en œuvre les préconisations de l'institution. Fondée sur le respect de la personne et l'implication de tous, Fides est une mission de soutien qui n'intervient pas dans le champ disciplinaire.

La relation de confiance entre tous est le fondement de l'action de la mission.

- 1 Sensibiliser** et informer l'ensemble du personnel aux risques liés à la consommation « nocive » de produits psycho-actifs.
- 2 Former** les professionnels pour développer leurs compétences individuelles et collectives sur les addictions.
- 3 Mobiliser** chacun pour aider le professionnel en difficulté du fait de ses consommations.
- 4 Impliquer** les acteurs centraux et locaux de l'institution afin d'assurer la sécurité des patients et des personnels au travail.
- 5 Accompagner** la prise en charge globale et pluridisciplinaire des personnels en difficulté et faciliter l'accès aux soins intra et extra AP-HP.
- 6 Respecter** l'anonymat et garantir la confidentialité de la démarche de soins.
- 7 Fédérer** toutes les ressources existant à l'AP-HP dans une logique de réseau pour contribuer à la prévention et à la prise en charge des addictions. Développer et créer des liens avec les partenaires extérieurs institutionnels et associatifs.
- 8 Engager**, dans le respect de la législation, une réflexion avec chaque établissement pour qu'il définisse sa politique de prévention vis-à-vis de la consommation des produits et en particulier de l'alcool.
- 9 Valoriser** les actions de promotion de la santé des personnels.
- 10 Changer** et faire évoluer les représentations collectives et culturelles sur les consommations à risque pour favoriser l'abord des personnels en difficulté.



Coordination de la mission Fides : Isabelle Chavignaud
email : isabelle.chavignaud@pbc.aphp.fr

Objectifs des actions de prévention

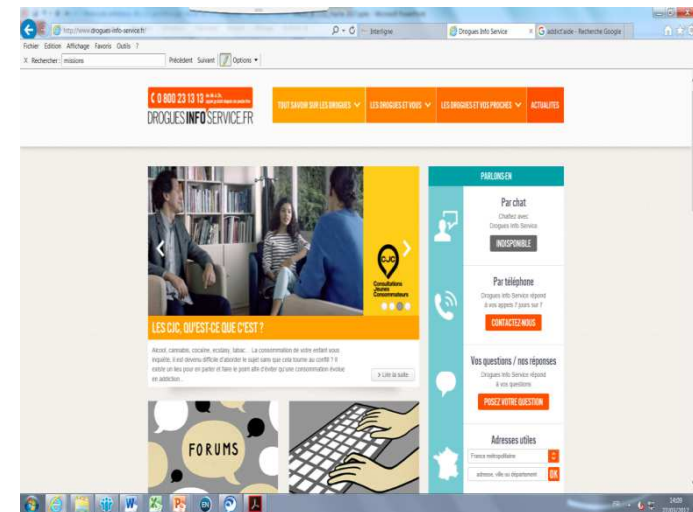


- Informer chaque travailleur
 - Procédure à suivre face à salarié dans l'incapacité d'assurer son travail en toute sécurité
 - > = trouble du comportement
 - > document d'organisation des secours (art. R. 4224-16 du code du travail)
 - Rôle de chacun
 - > Rôle de l'encadrement
 - > Rôle des représentants du personnel
 - > Rôle des services sociaux
 - > Rôle du service de santé au travail

Objectifs des actions de prévention



- Informer chaque travailleur
 - Aides possibles en dehors de l'entreprise
 - > Médecin traitant
 - > CSAPA
 - > Numéros verts, sites internet
 - Drogues info service
 - Alcool info service
 - Addict'aide



Objectifs des actions de prévention



- **Prévenir les facteurs liés au travail pouvant favoriser la consommation de SPA**

- Stress, travail posté, postes de sécurité, travail en plein air, port de charges lourdes, expositions aux vibrations...
- Autres facteurs
 - > identifiés par le comité de pilotage
 - > et/ou lors des études du poste de travail
 - > Et/ou lors des veilles bibliographiques et sanitaires

Objectifs des actions de prévention



- **Prévenir les facteurs liés au travail pouvant favoriser la consommation de SPA**
 - Consommation d'alcool
 - > Pots, repas d'affaires, congrès, séminaires...
 - > Quid des pots organisés par le CE ?



- **Prévenir les facteurs liés au travail pouvant favoriser la consommation de SPA**

- **Conseils si alcool**

- > Cidre, vin, bière ou poiré
- > Délai de reprise d'une activité dangereuse après consommation
- > Limiter les quantités d'alcool disponibles
- > Fournir systématiquement des boissons non alcoolisées et des aliments
- > Rappeler
 - Risques pour la santé et la sécurité
 - Ne pas insister face à un collègue qui refuse un verre d'alcool
 - Procédure trouble du comportement
- > Ethylotests à disposition pour autotest
- > Si présence d'apprenti(s) et/ou de mineur(s)
 - Alcool ???

Objectifs des actions de prévention



- Définir les signaux d'alerte et de suivi
 - Non spécifiques à conduite addictive
 - > Absentéisme répété de courte durée
 - > Retards à la prise de poste
 - > Diminution de la qualité de travail et/ou de la productivité
 - > Accidents du travail
 - > Déclenchement de la procédure trouble du comportement
 - > ...
 - Spécifiques
 - > Données anonymes du service de santé au travail
 - > Données anonymes du service social
 - > Nombre de pots et repas avec alcool
 - > ...

Objectifs des actions de prévention



- Evaluer la nécessité de dépister les consommations de SPA
 - Concertation
 - > Intérêt
 - > Limites
 - Faux positifs, faux négatifs
 - Tests salivaires actuels insuffisamment fiables pour cannabis
 - Le dépistage ne supprime pas les facteurs de consommation liés au travail

Objectifs des actions de prévention 7)



- Evaluer la nécessité de dépister les consommations de SPA
 - Employeur
 - > Alcootest
 - > Tests salivaires stupéfiants
 - Médecin du travail
 - > Repérage / dépistage
 - > Indépendance dans la prescription des examens complémentaires
 - > Il n'y a pas de diagnostic biologique de la dépendance
 - Biblio
 - > Musshoff F et al. Performance of on-site oral fluid drug screening devices in normal procedure in Germany. *Forensic Sci Int.* 2014 ; 238 : 120-124
 - > SFA, SFMT. Dépistage et gestion du mésusage de SPA susceptibles de générer des troubles du comportement en milieu professionnel. 2013. Téléchargeable sur www.rst-sante-travail.fr

Outils d'information pour les travailleurs



- Attention
 - Ne pas se limiter à la sensibilisation individuelle
- Charte
- Affiches INRS
 - A 734, A 742, A 742
- Brochures ou flyers des services de santé
- Santé Publique France (ex INPES)
 - Livre « Drogues et conduites addictives »
 - Affiche « Il y a la même quantité d'alcool dans un demi de bière, un ballon de vin, un verre de pastis »
 - Brochure « Alcool : pour faire le point »
 - ...



Facteurs de réussite



- Dialogue social de qualité
- Démarche portée par la direction
 - Mode « projet »
- Positionnement clair du service de santé au travail
- Respect de la confidentialité et du secret médical
- Ne pas se limiter à la sensibilisation individuelle
- Actions de sensibilisation, information ou formation
 - En fonction du public
 - Langage adapté à chaque public

Ecueils à éviter



- Logique de répression ou de sanction
- Stigmatiser une population de consommateurs
- Porter un jugement sur la vie personnelle

Démarche de prévention : en pratique



1-Information

- Affiches de sensibilisation, information.
- Information dans le livret d'accueil.
- Réunions en petits groupes avec intervenant extérieur.

2-Management

- Evaluation et plan de prévention dans le **DUERP**.
- Ex de formulation de RI
- Gestion des pots encadrée.
- Protocole en cas de trouble du comportement, à chaud et à froid.

3-Aide

- Affichage des numéros d'aide.
- Orientation vers médecin du travail (fiches de constat).
- Aménagement de poste

Conclusion



- Pratiques addictives
 - Santé publique / santé au travail
- Un risque professionnel comme un autre
- Démarche de prévention collective
 - Démystifie le problème des pratiques addictives et permet une prise en charge adaptée
 - Associée à prise en charge des situations individuelles
 - Mise en place est longue, mais son efficacité est durable
- Se former, s'informer, se comprendre